



## Conseil économique et social

Distr. générale  
8 décembre 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-sixième session

27 février-9 mars 2012

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes  
et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée  
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement  
et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs stratégiques,  
mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures  
et initiatives; thème prioritaire : « L'autonomisation des femmes  
rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim,  
le développement et les défis actuels »**

### **Déclaration faite par l'Armenian International Women's Association, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/CN.6/2012/1.



## Déclaration

Depuis 20 ans, l'Armenian International Women's Association établit des relations avec les organisations féminines à travers les États-Unis d'Amérique, l'Arménie et le reste du monde. En organisant des conférences, des programmes et par ses publications, l'association fournit de quoi débattre sur des questions d'intérêt pour la femme arménienne dans les secteurs de l'éducation, de la protection sociale, de la violence dans la famille, de la culture et des affaires.

L'association salue le thème prioritaire de la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, « L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et les défis actuels ». Nous appuyons le Programme d'action adopté lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Beijing en 1995. L'association réaffirme, comme dans la Déclaration de Beijing, que « le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur pleine participation sur un pied d'égalité à tous les domaines de la vie sociale, y compris aux prises de décisions et leur accès au pouvoir, sont des conditions essentielles à l'égalité, au développement et à la paix ». Comme l'article 16 de la Déclaration de Beijing et le Plan d'action national de la République d'Arménie pour 2004-2010 d'amélioration de la condition des femmes et de valorisation de leur rôle dans la société le confirment, l'éradication de la pauvreté requiert de parvenir à l'égalité des sexes. L'association pense que l'éradication de la pauvreté et de la faim en Arménie est subordonnée à l'autonomisation des femmes. L'accomplissement des objectifs du Millénaire pour le développement 1, 3, 4, et 5 dépend de l'autonomisation des femmes et, en Arménie, ce besoin est plus important dans les zones rurales que dans les centres urbains. L'autonomisation des femmes suppose un bouleversement de la manière dont la société arménienne perçoit le rôle de chacun des sexes et de briser les stéréotypes.

### Manifestation des inégalités sexospécifiques en Arménie

Alors que le statut des femmes s'est amélioré dans les grandes villes, les zones rurales sont toujours en retard. Les valeurs patriarcales sont prônées non seulement par les hommes, mais également par les femmes élevées dans une culture qui leur enseigne la soumission. Avec l'augmentation des prix et la pauvreté croissante dans les villages, le besoin d'autonomisation des femmes est encore plus pressant.

Les manifestations des inégalités sexospécifiques en Arménie sont nombreuses. Par exemple, bien que la grande majorité des garçons et des filles ruraux fréquentent le collège, on pousse les femmes à ne pas poursuivre leur éducation dans l'enseignement supérieur. Par contre, on estime que l'enseignement supérieur pour les hommes accroît leurs possibilités de s'occuper de leur famille. Qui plus est, puisque la plupart des femmes rurales ne sont pas autorisées à vivre ailleurs que dans leurs foyers, elles ne peuvent pas fréquenter les universités puisque la plupart se trouvent dans les grandes villes. Les femmes rurales ont à surmonter au moins deux obstacles majeurs : a) quitter leurs foyers pour poursuivre des études supérieures et b) ne pas succomber aux exigences sociétales et poursuivre des études universitaires. La situation dans les grandes villes est différente. S'il est vrai que davantage de femmes urbaines que d'hommes fréquentent les universités, il y a davantage d'hommes dans les programmes de doctorat du fait des pressions sociétales; les femmes se marient et font des enfants ce qui les empêche d'obtenir

des diplômés. Malgré ces différences, les stéréotypes sur le rôle des femmes, à la fois à la ville et à la campagne, entravent leur développement intellectuel et par conséquent professionnel.

Tout comme pour les problèmes liés à l'éducation, les femmes rurales ont moins accès aux soins de santé que les femmes des grandes villes. Les deux raisons majeures sont le manque de centres médicaux dans les zones rurales et le prix prohibitif d'un transport vers les grandes villes. Selon le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté de la République d'Arménie – rapport de situation de 2010 du Fonds monétaire international, 36,2 % des malades dans la capitale ont fait appel à une aide médicale, alors que seulement 22,2 % de ceux des zones rurales ont fait de même. Le manque de soins en gynécologie et obstétrique donne lieu à un fort taux de naissances à la maison et, par conséquent, à des complications lors de l'accouchement. Après une chute de la mortalité maternelle et infantile en 2008 et 2009, elle a augmenté en 2010, ce qui est une entrave significative dans la tentative de l'Arménie d'atteindre les objectifs 4 et 5.

L'accès limité aux soins de santé et un système éducatif ne promouvant pas les droits des femmes, ne donnent pas à celles-ci le choix de leur fertilité laquelle, selon l'article 17 de la Déclaration de Beijing, est cruciale pour leur autonomisation. Si on ajoute une utilisation peu fréquente de la contraception, l'avortement devient pour de nombreuses femmes le seul moyen de prévenir les naissances non désirées. En pratiquant plusieurs avortements, les femmes en Arménie courent un risque mortel, alors que si elles étaient informées sur leur corps et de leurs choix, elles seraient non seulement autonomisées psychologiquement, mais aussi mises en garde contre des pratiques dangereuses.

À travers toute l'Arménie, les taux de chômage sont plus importants pour les femmes que pour les hommes. On considère que la femme doit rester au foyer et, de chez elle, elle n'a pas grand pouvoir de décision. Alors que les femmes représentent la majorité des travailleurs sociaux, elles occupent bien moins de postes de décision et gagnent beaucoup moins que les hommes. Ainsi, les possibilités de promotion sociale et de participation aux organes de prise de décisions sont inexistantes. Bien qu'elles portent journalièrement le fardeau de la pauvreté, elles ont peu d'influence sur les décisions concernant les questions locales.

Dernièrement, la violence à l'égard des femmes éclate de partout; une femme arménienne sur trois a subi des violences sexistes. Les stéréotypes sexospécifiques sont si enracinés dans la culture que de nombreuses femmes en arrivent même à justifier le comportement violent des hommes. Les cas de violence domestique sont rarement portés devant les tribunaux car les femmes, soit taisent le problème par peur des répercussions, soit n'ont aucune confiance dans le système judiciaire. Lorsque les auteurs de violences sont traduits devant les tribunaux, les femmes minimisent souvent les violences pour sauver la « bonne réputation » de la famille. L'association, en collaboration avec la Tukenkian Foundation et la United States Agency for International Development, dirige le centre d'aide aux femmes en Arménie, lequel fournit une assistance juridique et psychologique aux femmes violées. Cette coalition œuvre en ce moment à la construction d'un abri pour ces femmes.

### **Progrès et défis à relever**

L'association applaudit aux mesures prises par l'Arménie en faveur de l'égalité des sexes et, en particulier, au Plan d'action national de la République d'Arménie pour 2004-2010 d'amélioration de la condition des femmes et de valorisation de leur rôle dans la société. En fait, l'Arménie fait respecter les conventions internationales relatives aux droits de l'homme, y compris la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, avant de faire respecter ses propres lois. Sa création, en 2010, de la stratégie d'application de la politique d'égalité des sexes constitue un pas dans la bonne direction. La création du comité national interagences pour combattre la violence sexiste en Arménie et les plans d'action ultérieurs sont aussi le signe de l'implication de l'Arménie dans la prévention de la violence sexiste.

Le défi, néanmoins, est constitué par la mise en œuvre de la législation relative à l'égalité des sexes et les plans d'action. En outre, ni ces plans d'action ne rationalisent l'égalité des sexes dans d'autres secteurs du droit (soins de santé, travail, éducation, etc.), ni le Parlement n'a adopté de législation dénonçant spécifiquement la violence sexiste.

### **Recommandations**

Pour aider les femmes rurales à réduire l'extrême pauvreté et la faim, ainsi qu'à relever les autres défis énumérés dans la présente déclaration, l'association fait des recommandations basées sur trois principes :

#### **A. Rationalisation de l'égalité des sexes**

Les documents relatifs au développement social, économique et politique de l'Arménie, établis en accord avec les organismes des Nations Unies ou d'autres organismes internationaux, doivent toujours inclure une composante sur l'égalité des sexes. En outre, l'égalité des sexes doit être codifiée dans tous les secteurs concernés du droit national (éducation, travail, etc.). Tel que souligné dans le document arménien de 2010 de réflexion sur la politique en matière d'égalité des sexes, former les professionnels des services sociaux à l'égalité des sexes peut avoir un effet positif à long terme sur l'ensemble de la société. En outre, les besoins des femmes rurales doivent être spécifiquement traités dans ces documents.

#### **B. Aider les femmes à s'aider elles-mêmes : éducation et soins de santé**

Les femmes rurales doivent être habilitées à participer à la planification et à l'exécution des programmes de développement. Parfois l'assistance nécessaire peut être aussi simple que la fourniture d'un transport vers les ateliers se tenant dans les grandes villes. Les femmes ne doivent pas être traitées comme des objets devant être assistés, mais comme des agents du changement qui, avec les outils adéquats, peuvent transformer leur vie et la communauté.

L'association demande instamment la mise en œuvre de programmes à tous les niveaux scolaires sur l'égalité des sexes, y compris des ateliers sur le sujet pour les parents. En outre, s'occuper soi-même de sa santé et rompre les tabous au sujet de la contraception et des pratiques sexuelles sans risques est nécessaire à l'autonomisation des femmes. Les Nations Unies doivent aider à l'éducation sur la santé procréative des femmes, en particulier dans les villages où les organisations non gouvernementales locales se sont déjà impliquées.

**C. Coordination et coopération avec les organisations non gouvernementales**

Le Gouvernement arménien ne peut pas entreprendre seul la mise en œuvre des divers plans d'action. En outre, les objectifs ne peuvent être atteints sans un changement significatif des rôles des genres dans la perception sociétale. Par exemple, malgré l'augmentation du quota de femmes parlementaires passé à 15 %, les femmes ne représentent que 9,2 % de cet organe législatif. À travers des années d'expérience, les ONG locales ont enregistré les meilleures pratiques et construit des rapports avec les communautés rurales. De manière à mettre en œuvre effectivement les plans d'action, l'association demande instamment aux organes des Nations Unies, au gouvernement national, et aux gouvernements locaux de travailler en étroite collaboration avec les ONG. La société civile, les institutions religieuses et les partenaires commerciaux doivent également devenir des partenaires de l'autonomisation des femmes rurales.

---